

APSB, le 10 juillet 2008.

**APSB**

الجمعية المهنية لشركات البورصة

Association Professionnelle des Sociétés de Bourse

**CDVM**



# FICHE SIGNALÉTIQUE DU PROGRAMME DE L'APSB RELATIF À L'HABILITATION DES MÉTIERS DE LA BOURSE

**Partenaire fondateur : Conseil Déontologique des Valeurs mobilières (CDVM)**

**APSB, le 10-07-08**

**Sponsor officiel : la Bourse de Casablanca**

# LA GENÈSE DU PROJET.

-Démarche commune entreprise par l'**APSB** et le **CDVM** avec l'objectif majeur de doter la profession d'une structure de certification des métiers de la bourse pour améliorer le professionnalisme des intervenants du marché boursier.

-Le **CDVM** : partenaire fondateur du programme aux côtés de l'APSB.

-**Sponsor officiel** : la Bourse de Casablanca : moyens financiers, structure d'accueil et logistique nécessaire pour la réalisation du programme.



# OBJECTIFS.

- ▣ D'assurer une montée en compétence
- ▣ De reconstituer un capital humain, qui a été perdu durant les années de crise
- ▣ De veiller au respect du marché et des règles de déontologie
- ▣ De mettre à niveau et de perfectionner les effectifs des sociétés de bourse
- ▣ De constituer un capital humain efficace et professionnel.



# Formations administrées

Population

Cible

Les Cadres  
des Sociétés de  
Bourse, tout  
métier  
confondu.

□ **Thème 1 : Réglementation, déontologie et contrôle interne.**

Les modules sur la réglementation, la déontologie et le contrôle interne portent sur la réglementation des valeurs mobilières en vigueur : la loi, le règlement général de la bourse et du dépositaire central, les circulaires du CDVM, ainsi que les règles de bonne conduite et de conformité

□ **Thème 2 : Perfectionnement professionnel.**

Les modules sur le perfectionnement professionnel et la connaissance des produits mettent l'accent sur des questions pertinentes aux fonctions spécifiques de l'employé et aideront les candidats à offrir des services améliorés, plus éclairés et plus nombreux à leurs clientèles.

# Modules de Formation

Les cycles se déroulent sur une durée de dix jours (10) de formation, et englobent 8 modules répartis en deux thèmes

- ❑ **Module 1** : Réglementation des Marchés Boursiers.
- ❑ **Module 2** : Déontologie et Conformité.
- ❑ **Module 3** : contrôle interne.
- ❑ **Module 4** : Droit des valeurs mobilières.
- ❑ **Module 5** : Conseil en investissement, et relation commerciale avec la clientèle.
- ❑ **Module 6** : Introduction en analyse financière.
- ❑ **Module 7** : Transactions boursières : De la négociation au Dénouement.
- ❑ **Module 8** : Le Système de Règlement contre Livraison.

**Jusqu'à aujourd'hui, deux cycles ont été assurés, couvrant deux thèmes généraux et 8 modules spécialisés. Les formations ont été administrées par des formateurs de grand niveau issus du secteur de la Bourse à l'échelle nationale et internationale et ayant une expérience à la fois professionnelle et pédagogique probante.**

# Outils pédagogiques.



- ❑ La présentation des modules se fait sous forme de supports détaillés et de séminaires.
  - ❑ Les séminaires sont sous forme de présentations complètes, d'études de cas et de simulations.

Entre autres, nous pouvons citer : le management et les chefs de département du CDVM ; les Directeurs généraux des Sociétés de bourse ; les Chefs de Département du Dépositaire central MAROCLEAR, ainsi que des formateurs spécialisés en droit des valeurs mobilières, en déontologie, en gestion du patrimoine, et en matière de trading.

# REGLES D' HABILITATION.

## □ Règles d'admission aux Épreuves écrites :

- ✓ Assister à toutes les séances de formation ;
- ✓ Obtenir une note minimum de 60 % par module et une moyenne générale minimum de 65 %.
- ✓ Une moyenne générale inférieure à 65 % et une note par module inférieure à 60 % dans au-delà de trois modules, sont éliminatoires. De ce fait, le candidat sera donc contraint de repasser le cycle dans sa totalité.

## □ Règles d'admission aux Épreuves orales :

- ✓ réussir l'épreuve écrite.
- ✓ L'examen oral devant un jury de certification, contribue à 30 % dans la note globale.
- ✓ Pour être habilité, il faut obtenir une moyenne générale (écrit et oral) de 70 %.

**Pour recevoir le certificat d'habilitation, les candidats doivent réussir les épreuves écrites, et orales ainsi que faire preuve d'assiduité.**

# Comité de Pilotage et Jury de Certification.

## □ Le rôle du comité de pilotage

*Le comité de pilotage, qui regroupe l'APSB, le CDVM a pour objectif de :*

- Définir les objectifs du programme d'habilitation et les moyens à mettre en œuvre, et contrôler en permanence l'atteinte des objectifs
- Valider les différentes phases du programme
- Définir les processus d'évaluation des actions pédagogiques et les règles d'habilitations
  - Choisir les formateurs
- Valider les candidatures au programme d'habilitations

## □ Le jury de certification

*Le jury de certification est composé de l'APSB, le CDVM et la Bourse de Casablanca.*

- Le jury évalue les travaux du candidat, apprécie sa capacité à concevoir et à exercer les métiers de la société de bourse et statue sur la certification au programme.
- Sur la base du rapport favorable du jury, le comité de pilotage prononce la certification du candidat au programme d'habilitation des métiers de la société de bourse, la publie dans l'enceinte de la profession et en délivre un certificat.

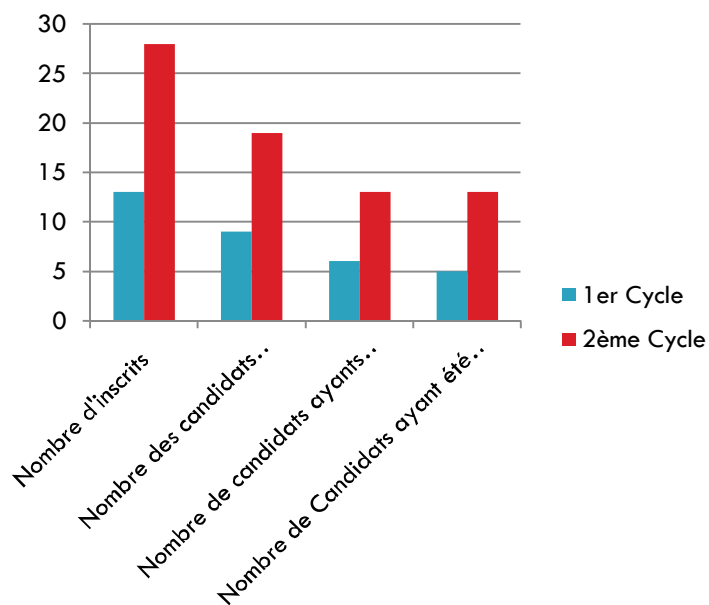
# Bilan du programme



## ▣ Le Programme a démarré en novembre 2006.

- Le premier cycle s'est achevé en avril **2006 en habilitant 5 candidats sur 12** ayant été admis au programme.
- Le deuxième Cycle a connu un grand succès quant au nombre de personnes inscrites, (28 candidats contre 12 l'année précédente). Le cycle 2007-2008 a démarré en novembre 2007 et a clôturé en mai-2008, **en habilitant 13 candidats sur 19** ayant été admis au programme.

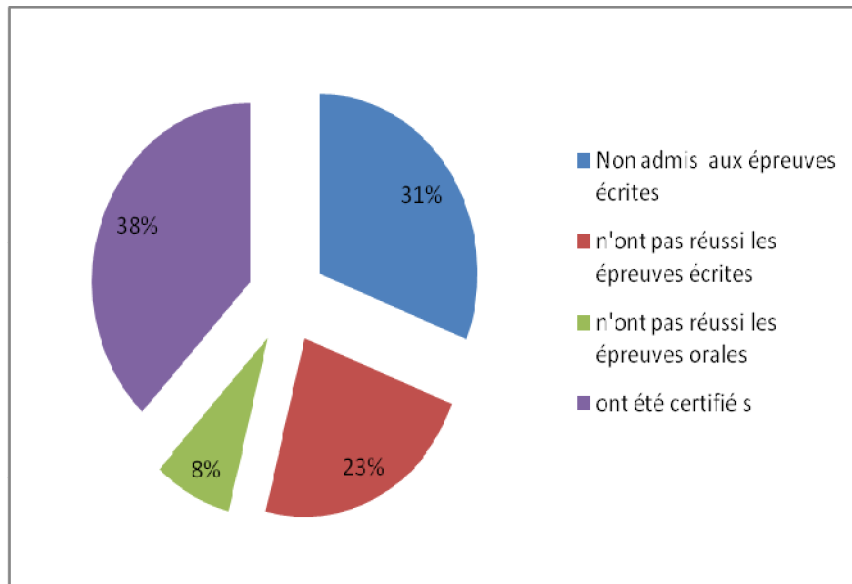
# Bilan du programme



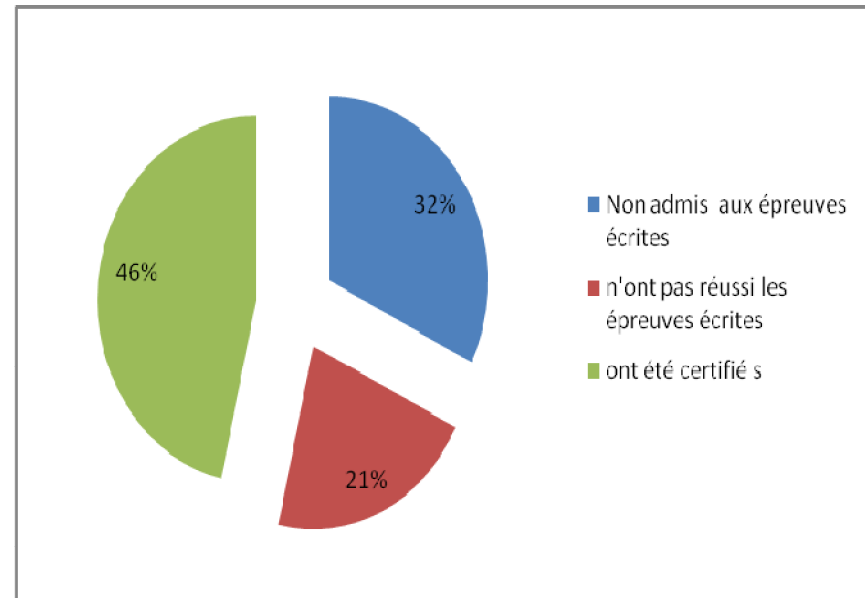
Bilan du Programme d'habilitation	1er Cycle	2ème Cycle
Nombre d'inscrits	13	28
Nombre des candidats admissibles aux épreuves écrites	9	19
Nombre de candidats ayant réussi les épreuves écrites	6	13
Nombre de Candidats ayant été certifiés	5	13
Total des certifications cycle 1 et cycle 2		18
Taux d'admissibilité aux épreuves écrites	69%	68%
taux de réussite des épreuves écrites	67%	68%
taux de réussite du programme	56%	68%

# Bilan du programme

## Résultats du 1<sup>er</sup> Cycle



## Résultats du 2<sup>ème</sup> Cycle



# REMERCIEMENTS: L'APSB TIENT À REMERCIER

- **Ses membres** qui ont décidé de fédérer l'ensemble de leurs effectifs désireux d'œuvrer à la mise à niveau et au perfectionnement du capital humain des sociétés de bourse ;
- **le CDVM** qui a participé à l'initiative de la mise en place d'un mécanisme de certification et d'accréditation des métiers des sociétés de bourse et qui a, également, accompagné l'APSB dans tout le processus de réflexion et de réalisation du programme ;
- **La Bourse de Casablanca** pour avoir partagé avec l'APSB et le CDVM l'utilité et les objectifs de l'habilitation, et pour avoir doté l'APSB de l'ensemble des moyens financiers, humains et logistiques pour réaliser les cycles de formations ;
- **Les membres du comité de pilotage**, qui ont géré le programme d'habilitation, et qui sans leur implication, ledit programme n'aurait jamais pu atteindre les résultats escomptés. ;
  - **les membres du jury** pour avoir accepté d'examiner les travaux des candidats et leur consacrer le temps nécessaire pour évaluer leurs aptitudes.
  - **Les formateurs** qui ont voué leur expertise au profit des candidats ;
  - **les candidats** pour avoir été assidu et coopératifs ;
  - ainsi que **tous ceux qui ont participé de près ou de loin** à la réalisation de ce programme, en l'occurrence, les équipes de l'APSB, du CDVM et tout particulièrement les équipes de la Bourse de Casablanca.

APSB, le 10 juillet 2008.

**APSB**

الجمعية المهنية لشركات البورصة

Association Professionnelle des Sociétés de Bourse

**CDVM**



# CÉRÉMONIE DE LA REMISE DES CERTIFICATS

APSB, le 10-07-08

Programme d'Habilitation des métiers de la Bourse